

**Programme Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED)
Questions et réponses**

Q : Qui est admissible à faire une demande de financement dans le cadre du programme SEED ?

R : Les employeurs admissibles sont:

- les communautés des Premières nations
- les municipalités
- les organismes à but non-lucratif

Q : Je suis un employeur admissible. Comment puis-je faire une demande de financement SEED ?

R : Les employeurs admissibles peuvent faire une demande de soutien financier SEED en consultant le site www.NBSEED.ca pendant la période de temps déterminée soit du **21 janvier au 21 février 2020**. Le bouton de demande sur lequel est inscrit la mention "Demande de l'employeur SEED 2020" se retrouve au bas de la page.

Q : Je suis un employeur qui a fait une demande de financement SEED. Quand et comment puis-je savoir si je suis admissible à un financement SEED?

R : À partir de la mi-mars 2020, le Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail communiquera par courriel avec les employeurs qui auront été sélectionné pour obtenir une subvention par le biais du programme SEED. Les postes approuvés seront alors affichés en ligne sur le site www.NBSEED.ca dans la section **Répertoire des employeurs**. Tous les employeurs retenus seront avisés avant le 31 mars 2020. Nous vous remercions à l'avance de votre patience lors de ce processus. Les étudiants qui désirent postuler pour les emplois disponibles pourront le faire en consultant le **Répertoire des employeurs**.

Q : Je suis un employeur et j'ai été approuvé pour un financement SEED. Quelles sont les prochaines étapes?

R : Les employeurs sont responsables de sélectionner les candidats pour leurs postes SEED. Les postes approuvés de l'employeur seront affichés dans le **Répertoire des employeurs** sur le site www.NBSEED.ca . Les employeurs sont également encouragés à afficher leur(s) poste(s) sur le site www.NBjobs.ca , sur les tableaux d'affichage des offres d'emploi ou par d'autres méthodes.

Les étudiants pourront postuler directement auprès des employeurs. Les employeurs sélectionneront les candidats en utilisant leur propre processus de recrutement.

IMPORTANT : Avant d'embaucher l'étudiant, un employeur DOIT communiquer avec le bureau central du Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail pour établir le contrat et recevoir le financement. Les employeurs peuvent communiquer avec nous au 1-833-971-7333 ou par courriel à NBSEED@gnb.ca .

Q : Quelle est la durée du placement SEED?

R : Un placement SEED peut durer jusqu'à 12 semaines selon la disponibilité de l'étudiant embauché. Le placement SEED doit avoir lieu entre le 27 avril et le 4 septembre 2020.

Q : Qui est admissible à travailler pour un employeur ayant un poste financé par le programme SEED ?

R : Un étudiant est admissible à un poste financé par le programme SEED s'il:

- est un résident du Nouveau-Brunswick ou d'une communauté des Premières nations au Nouveau-Brunswick;
- est autorisés à travailler au Canada;
- **n'est** pas un membre de la famille immédiate (conjoint, enfants, parent, frère ou sœur) de l'employeur;
- a fréquenté un établissement d'enseignement au cours de l'année d'études en cours;
- est inscrits dans un établissement d'études postsecondaire à plein temps à l'automne.*

*À noter: Les étudiants de 12e année sont admissibles s'ils sont inscrits à plein temps dans un établissement d'enseignement postsecondaire à l'automne.

Q : Je suis un étudiant admissible. Comment puis-je faire une demande d'emploi auprès d'un employeur qui a un poste financé par le programme SEED ?

R : Toutes les offres d'emploi financées par SEED seront affichées dans le **Répertoire des employeurs SEED** que vous retrouverez sur le site www.NBSEED.ca . Veuillez soumettre votre candidature directement à chaque employeur en utilisant les coordonnées fournis dans les offres d'emploi.

Les étudiants qui recherchent d'autres possibilités d'emploi d'été :

- sont invités à examiner toutes les possibilités d'emploi d'été qui s'offrent à eux dans leur région.
- peuvent postuler pour les opportunités d'emploi dans les parcs provinciaux, les musées, les bibliothèques et les centres d'information aux visiteurs.
- sont invités à postuler pour les [postes qui sont financés par le gouvernement fédéral](#).
- www.emploisNB.ca est également une ressource précieuse en matière d'emploi au Nouveau-Brunswick.